

**AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES
2013-2016**

Nom de la compétition : **Le Tour du Morbihan 2015** – Grade : 5A

Dates complètes : du 5 au 9 juillet 2015

Lieu : Rade de Lorient, Groix, Belle-île, Houat, Baie de Quiberon, Golfe du Morbihan

Autorité Organisatrice : **Yacht Club du Croesty Arzon (YCCA)**

1 Règles :

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (OSR) quand elles s'appliquent.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 Publicité :

Une carte d'autorisation de port de publicité 2013 délivrée par la FFVoile est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle durant la course.

3 Admissibilité et Inscription :

3.1 La régate est ouverte à :

- 3.1.1 tous les bateaux monocoques habitables en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent, pour un éloignement jusqu'à 6 milles d'un abri, d'un groupe Osiris net supérieur à 11,5.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire auprès du club YCCA.

3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :

- pour chaque membre de l'équipage, leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique

de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Une licence FFVoile valable 4 jours accompagnée d'une licence valable 1 jour, du 5 au 9 juillet, pourront être prises auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régata, sous réserve de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité ; à défaut, le certificat d'auto-jauge pourra être accepté, moyennant un malus supplémentaire d'un point.

3.4 Les concurrents non résidants ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- pour chaque membre de l'équipage, un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF ; à défaut, une licence FFVoile valable 4 jours accompagnée d'une licence valable 1 jour, du 5 au 9 juillet, pourront être prises auprès du club YCCA lors de l'inscription à la régata, sous réserve de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- le certificat de jauge ou de conformité ; à défaut, le certificat d'auto-jauge pourra être accepté, moyennant un malus supplémentaire d'un point.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les concurrents seront répartis en deux séries, en fonction de leur coefficient Osiris/HN net ; les séries seront identifiées par une flamme de couleur.

4 Droits à payer - Modalités d'inscription:

Les inscriptions sont subordonnées à l'accord préalable du comité d'organisation.

Le prix d'inscription par bateau est fixé à 190 €.

Le prix d'une licence FFVoile est de :

- 27 € pour une licence annuelle Jeune,
- 53 € pour une licence annuelle Adulte,
- 39 € pour licence temporaire 5 jours.

La date limite de réception des dossiers d'inscription est fixée au 27 juin 2015.

Tout dossier parvenant après cette date pourra être accepté en fonction des places disponibles.

Pour qu'une inscription soit validée, le dossier doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription correctement complété,
- La photocopie de la carte d'identité voile HN/Osiris (en cours de validité) ; à défaut, la partie auto-jauge complétée sur la fiche d'inscription
- S'il y a lieu, le formulaire de demande de licence(s)
- Le chèque d'inscription correspondant à l'inscription du bateau, au nombre d'inscription aux dîners et au nombre de licences demandées, libellé au nom du club YCCA.

5 Programme :

Samedi 4 juillet 2015, de 16h00 à 19h00 : accueil des concurrents et confirmation des inscriptions sur le port de **Locmiquélic**.

<i>Date</i>	<i>Etape</i>
• Dimanche 5 juillet 2015	Locmiquélic - Etel
• Lundi 6 juillet 2015	Etel – Port-Haliguen
• Mardi 7 juillet 2015	Port-Haliguen - La Trinité sur Mer
• Mercredi 8 juillet 2015	La Trinité sur Mer – Le Crouesty
• Jeudi 9 juillet 2015	Le Crouesty – Le Crouesty

Ce programme est indicatif et est susceptible d'être modifié par le programme des instructions de course.

6 Instructions de course :

Les Instructions de course et leurs annexes seront remises à l'inscription, éventuellement accompagnées d'annexes.

7 Les parcours :

7.1 Les parcours sont de type côtier et construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course comprend : le Golfe du Morbihan, la Baie de Quiberon, les îles de Belle-île, Houat, Hoëdic et Groix, la côte occidentale de la presqu'île de Quiberon.

8 Les classements :

Le classement sera établi pour une ou deux séries, en fonction du nombre d'inscrits. Les bateaux se verront affectés à une série en fonction de leur coefficient HN/Osiris net.

a) Classement par journée: il pourra y avoir un classement d'étape par série. Ce classement serait alors effectué en temps compensé (système temps sur temps), selon le document H 105 du guide Osiris Habitable de la FFVoile, par un système de points à minima, sur la base des courses du jour.

b) Classements généraux : il y aura un classement par série. Ce classement général sera effectué par addition de points obtenus à toutes les courses de la régata. L'organisateur se garde le droit de proposer un classement monotype si un type de bateaux est représenté en nombre suffisant.

9 Place aux ports :

La gratuité des places de port est prise en charge par l'organisation uniquement du Samedi 4 juillet au jeudi 9 Juillet 2015.

10 Limitation de sortie de l'eau :

Sans objet.

11 Communication radio :

Obligatoire à bord, fixe ou mobile, en **veille permanente** en mer.

12 Prix :

Sans objet.

13 Décision de courir :

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14 Informations complémentaires :

Utilisation du moteur : Le moteur fixe ou hors bord en bon état de fonctionnement est obligatoire pour tous les bateaux. La quantité de carburant obligatoire au départ de chaque étape doit permettre le convoyage au moteur jusqu'à l'escale suivante. Une vitesse de propulsion d'au moins 5 noeuds est requise.

Mouillage : Chaque bateau doit être muni d'un mouillage conforme au type du bateau.

Voiles, identification : Le nombre de voiles autorisé est déterminé en accord avec l'article 5 du document H106/02 de la course croisière au handicap. Le même jeu de voiles doit être à bord pendant toute la durée de l'épreuve. Le bateau devra arborer dans ses voiles (au moins la grand voile) de manière lisible (Annexe G, RCV 2013-2016) les numéros correspondant à son identification (carte HN ou autres).

Equipage et changement d'équipage : Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 minimum. Le nombre de personnes embarquées à chaque étape devra figurer sur chaque déclaration de partance. En aucun cas le nombre de personnes à bord ne pourra excéder le nombre de personnes marqué sur l'acte de francisation, ni celui figurant sur la fiche d'inscription.

Carte d'identité Osiris/HN : Carte en cours de validité préconisée et à joindre à l'inscription.

Jauge : tout bateau pourra être contrôlé par le comité de jauge à la demande du comité de course ou de réclamation.

Flammes de course : une flamme sera remise à chaque concurrent à l'inscription. Une caution de 10 € sera demandée pour elle (caution non encaissée et rendue contre récupération en fin d'épreuve).

Renseignements :

YCCA
Port du Crouesty
BP 27
56640 ARZON
02 97 53 78 07
www.ycca.net
ycca@wanadoo.fr